

CHARTE D'ACHATS RESPONSABLES

NOS ENGAGEMENTS COMMUNS

1. INTRODUCTION

En tant qu'institution du droit des affaires, notre cabinet a toujours été soucieux de prendre part aux défis qui se présentent : agir en faveur de l'environnement, promouvoir l'égalité des chances et accompagner la réussite de nos équipes.

Ces engagements permettent de traduire en actions nos valeurs et de concrétiser notre ambition : faire vivre et grandir une communauté de femmes et d'hommes forts d'une volonté d'excellence, animés par le sens de l'engagement et du service, l'esprit d'équipe et agissant dans le respect des valeurs humanistes héritées des fondateurs.

Dans une vision de l'entreprise responsable, notre cabinet promeut les mesures ayant un impact positif sur la société, sur l'environnement, sur l'économie.

C'est pourquoi notre politique RSE se veut un levier de performance responsable pour notre cabinet et nos clients. Elle s'appuie sur les objectifs de développement durable de la charte Global Compact des Nations Unies à laquelle nous adhérons.

Notre politique RSE se fonde aussi sur nos adhésions à la charte de la Diversité et à Planet Tech Care qui nous engagent aussi à respecter et à promouvoir dans ses activités les principes relatifs aux Droits de l'Homme, au droit du travail, à l'environnement, à la prévention de la corruption et aux achats responsables.

En lien avec nos engagements RSE, cette charte d'achats responsables formalise la volonté de CMS Francis Lefebvre de renforcer la prise en compte des enjeux de développement durable dans toutes ses activités et notamment dans sa politique achats.

Elle s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, en cohérence avec les objectifs RSE du cabinet et ses valeurs. Avec cette charte, CMS Francis Lefebvre se donne pour objectif de mettre en œuvre les meilleures pratiques en termes d'achats responsables. Cette démarche illustre la volonté permanente de CMS Francis Lefebvre de garantir, avec ses fournisseurs, une responsabilité sociale et environnementale dans les produits et les services rendus, ainsi qu'une performance opérationnelle pour assurer une qualité de service soutenue pour ses clients et les collaborateurs du cabinet.

La fonction achats de CMS Francis Lefebvre contribue à la création de valeur pour le cabinet et à sa performance économique durable. Au sein de la fonction achats, nous encourageons fortement nos fournisseurs à collaborer avec CMS Francis Lefebvre pour identifier les opportunités d'amélioration de leurs pratiques dans tous les domaines de la RSE. Dans ce contexte, les chapitres ci-dessous décrivent dans leurs grandes lignes les exigences et les attentes de CMS Francis Lefebvre en matière d'achats responsables, réparties en trois domaines principaux : les conditions de travail, l'environnement et l'éthique des affaires. Le respect de ces exigences constituera pour CMS Francis Lefebvre un critère déterminant dans le choix et l'établissement de ses relations avec ses fournisseurs et sous-traitants instituant ainsi une relation client / fournisseur responsable et engagée.

A échéance 2025, CMS Francis Lefebvre attend de ses fournisseurs principaux qu'ils s'engagent dans une certification et contribuent ainsi à l'effort mondial de l'objectif de neutralité carbone collective. Nos actions sont évaluées par la certification Ecovadis.

2. DROITS DE L'HOMME ET CONDITIONS DE TRAVAIL

2.1 Droits de l'Homme

Les Droits de l'Homme s'entendent comme les droits fondamentaux auxquels tous les êtres humains ont droit. Ils regroupent les droits civils et politiques ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels.

CMS Francis Lefebvre exige de ses fournisseurs le respect (i) des droits de l'Homme tels que reconnus par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et toute autre réglementation internationale, nationale et locale applicable et (ii) des principes détaillés dans sa politique.

En particulier, CMS Francis Lefebvre exclura toutes relations contractuelles avec les fournisseurs dont il serait avéré qu'ils ne respectent pas la réglementation en matière de travail forcé, de travail dissimulé, de travail des enfants ou d'âge minimum du travail, de discrimination, de violence ou qui se rendent complices de violations dans ces domaines.

2.2 Santé et sécurité

CMS Francis Lefebvre a adopté une politique santé et une politique sécurité et attend de ses fournisseurs qu'ils respectent des standards équivalents aux siens. En particulier, qu'ils fournissent à leurs employés un environnement de travail respectant les normes applicables en matière de santé et de sécurité, qu'ils leur assurent un niveau de vie décent dans le respect de la dignité humaine et qu'ils assurent la maîtrise des impacts sanitaires de leurs activités sur les populations locales.

2.3 Droit du travail

CMS Francis Lefebvre demande à ses fournisseurs de respecter, partout où ils opèrent, l'ensemble des dispositions légales locales applicables en matière de droit du travail, et notamment celles concernant la durée légale du travail et le salaire minimum.

3. ENVIRONNEMENT

En cohérence avec la charte Global Compact des Nations unies, CMS Francis Lefebvre s'engage dans une politique environnementale où métiers et expertises se mobilisent pour réduire et compenser les émissions de gaz à effet de serre. Recyclage, lutte contre le gaspillage, gestion raisonnée de notre bâtiment sont les principaux leviers sur lesquels agir.

Pour réduire notre impact sur l'environnement, nous agissons en priorité sur les deux sources principales de nos émissions de gaz à effet de serre : l'usage du numérique et l'exploitation même de nos locaux. À cela s'ajoute une transformation progressive de nos habitudes dans notre quotidien professionnel : recyclage, mobilité douce, alimentation responsable et événementiel durable doivent aller de concert.

CMS Francis Lefebvre demande à ses fournisseurs d'adhérer aux principes de protection de l'environnement : principes de précaution, réduction de la pollution (eau, air, bruit, sols), des émissions de gaz à effet de serre, limitations des consommations de ressources et de l'énergie, protection de la biodiversité, efficacité énergétique.

3.1 Energie et impacts environnementaux

CMS Francis Lefebvre vise un but essentiel pour la planète et ses habitants en s'engageant pour la neutralité carbone collective. Pour ce faire, nous avons fait un choix : planter des arbres dans les forêts domaniales.

Quand nous nous engageons à réduire et à compenser, c'est aussi pour préserver ce qui existe et vit.

Pour CMS Francis Lefebvre, l'implication en faveur de l'environnement signifie aussi préserver la biodiversité. Dans ce but, outre les actions menées au sein du cabinet, nous soutenons des associations qui œuvrent en faveur de la biodiversité.

CMS Francis Lefebvre demande à ses fournisseurs de mettre en œuvre des actions visant à améliorer leur efficacité énergétique et à réduire leurs impacts environnementaux.

3.2 Gestion des émissions et des déchets

CMS Francis Lefebvre demande à ses fournisseurs de maîtriser les émissions et les rejets associés à leurs activités, y compris ceux liés à la production et à la gestion des déchets. CMS Francis Lefebvre encourage les démarches visant à limiter au maximum la production de déchets, en particulier les déchets dangereux, et à mettre en œuvre toutes formes de réutilisation et de recyclage.

3.3 Réglementation des produits

CMS Francis Lefebvre demande à ses fournisseurs de respecter les réglementations en vigueur concernant les produits et l'accès aux marchés et attache la plus grande importance à la connaissance et à la maîtrise des impacts toxicologiques des produits qu'ils emploient.

4. ETHIQUE DES AFFAIRES

CMS Francis Lefebvre a pris des engagements visant à protéger l'intégrité de ses activités et s'engage à garantir le respect des principes décrits ci-dessous en interne comme en externe.

Pour signaler un fait ne rentrant pas dans ces dispositions, CMS Francis Lefebvre a mis en place un dispositif d'alerte interne à partir d'une adresse mail dédiée : referentcmsfl@outlook.fr

4.1 Corruption et conflits d'intérêts

CMS Francis Lefebvre condamne toute forme de corruption et proscrit les situations de conflit d'intérêt impliquant ses collaborateurs ainsi que ses fournisseurs.

Le maintien des relations de CMS Francis Lefebvre avec ses fournisseurs sera conditionné au fait que ceux-ci se refuseront à tout acte de corruption ou blanchiment d'argent, à toute situation de conflit d'intérêts ou à toute autre violation des dispositions légales applicables dans les pays où ils opèrent.

4.2 Délais de paiement

En conformité avec les dispositions légales, CMS Francis Lefebvre applique à ses fournisseurs un délai de paiement par défaut de 30 jours à compter de la réception de la facture. Toutefois, il peut être convenu entre les parties un délai de 60 jours maximum, à compter de la réception de la facture.

CMS Francis Lefebvre réalise ses paiements par virement bancaire, et s'assure du respect et du suivi de ses obligations en matière de délais de paiement de ses fournisseurs. Les modalités pratiques, délais et mode, sont précisées dans l'ensemble de nos conditions d'achats. L'organisation comptable pour la réception et le paiement des factures est centralisée, et assure un suivi des factures reçues de façon à les régler dans les délais.

4.3 Sous-traitance

Le fournisseur s'engage à soumettre à l'autorisation de CMS Francis Lefebvre tout recours à la sous-traitance.

Le fournisseur s'assure de faire respecter l'ensemble des engagements pris envers CMS Francis Lefebvre auprès de ses sous-traitants et notamment à être vigilant dans le respect de leurs obligations sociales.

4.4 Respect des règles de concurrence

CMS Francis Lefebvre est tenu de respecter la réglementation relative à la concurrence et applique la même exigence envers ses fournisseurs. CMS Francis Lefebvre établit notamment des procédures visant à assurer le respect de l'égalité de traitement entre les fournisseurs et s'assure que les décisions d'achat reposent sur une évaluation objective et comparative de l'intégrité et de la fiabilité des fournisseurs. Les critères de prix, de qualité, de performance, les délais de livraison et l'adéquation des prestations proposées aux besoins de CMS Francis Lefebvre sont les fondements de toutes ses décisions d'achat.

4.5 Respect de la confidentialité

CMS Francis Lefebvre fait du respect de la confidentialité une de ses principales priorités. Les informations que les fournisseurs lui communiqueront seront traitées avec le respect qui leur est dû et utilisées uniquement à des fins autorisées. CMS Francis Lefebvre attend de ses fournisseurs qu'ils prennent les mêmes engagements.

CMS Francis Lefebvre fera signer un engagement de confidentialité à chacun de ses fournisseurs avant d'entamer une relation commerciale.

4.6 Respect de la protection des données à caractère personnel

La protection des données à caractère personnel constitue un enjeu de taille et un défi pour CMS Francis Lefebvre. Elle constitue un facteur de confiance à l'égard des personnes dont les données personnelles sont traitées que ce soient ses collaborateurs, ses clients, et ses fournisseurs.

CMS Francis Lefebvre a un *Data Protection Officer* (DPO) qui met en place l'ensemble de la politique de conformité en matière de protection des données personnelles, en assure le suivi et procède à des mesures de contrôle interne.

5. ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS ET DE SES SOUS-TRAITANTS

Dans la mise en œuvre de la gestion de la relation avec les fournisseurs, la fonction achats de CMS Francis Lefebvre pourra vérifier que les principes et règles ci-dessus sont pris en considération et, si nécessaire, pourra prendre toutes mesures appropriées à la suite de ces vérifications.

Le fournisseur acceptera de recevoir le cas échéant des auditeurs externes chargés de vérifier le respect de ces principes, et en tant que de besoin mettra en place des actions correctives.

Dans la volonté d'un progrès commun en matière de droit de l'homme, d'environnement, des conditions de travail et d'éthique, le fournisseur s'engage :

- à s'autoévaluer en matière de RSE et à présenter un bilan/rapport annuel des actions engagées
- à présenter leurs certifications (EcoVadis etc.)
- à signer cette charte.

En fonction de leur activité, des questionnaires : RSE, RGPD ou VRA seront soumis aux futurs fournisseurs.

CMS Francis Lefebvre respecte les principes d'égalité de traitement, de transparence et d'indépendance vis-à-vis de ses fournisseurs.

Afin d'assurer une transparence sur la durée de la relation contractuelle, tout contrat est conclu à durée déterminée.

CMS Francis Lefebvre s'engage à procéder à une mise en concurrence périodique de ses fournisseurs. Les procédures de mise en concurrence garantissent l'égalité de traitement et une sélection équitable des fournisseurs. Les offres les mieux disantes sont sélectionnées sur la base de critères techniques, qualitatifs et financiers, qui sont partagés avec les soumissionnaires.

En adhérant aux principes de cette politique, les fournisseurs et sous-traitants de CMS Francis Lefebvre s'engagent à accompagner CMS Francis Lefebvre dans le déploiement de sa feuille de route RSE.

Accord et signature

Entreprise

Signataire

Fonction

Date

Signature